

CARNET D'ENTRETIEN ET DE GARANTIES



CITROËN

CRÉATIVE TECHNOLOGIE

CERTIFICAT DE GARANTIES COMMERCIALES CITROËN

Garanties commerciales CITROËN

Pour valider les garanties commerciales CITROËN, ce certificat doit être rempli et comporter le cachet commercial du point de vente vendeur. L'application desdites garanties est subordonnée à la réalisation des révisions périodiques, telles que déterminées sur votre plan d'entretien, les talons de ce carnet complétés faisant foi. Les garanties commerciales CITROËN prennent effet à compter du jour de la livraison effective du véhicule au client (date de début de garantie reportée sur cette page).

Le détail des garanties commerciales CITROËN dont bénéficie le véhicule du client ainsi que leurs conditions d'application sont rap-
pelés dans le présent carnet.

IDENTIFICATION DU VEHICULE
Préparation, livraison du véhicule selon la garantie établie par le Constructeur.



Pays : _____

N° du point de vente : _____

Cachet du point de vente CITROËN

IDENTIFICATION DU VEHICULE

V.I.N. _____

Date de début de garantie _____

Date de fin de garantie _____

Modèle : _____

Carburant : _____

Moteur : _____

Puissance : _____ kW/ch

Immatriculation : _____



Le plan d'entretien périodique spécifique à votre véhicule vous a été remis lors de sa livraison. Ce document est situé dans la pochette de votre véhicule.

Si ce document est absent,

- votre point de vente ou tout réparateur agréé de la Marque pourra vous en fournir un exemplaire

ou

- vous pourrez vous-même l'éditer depuis votre espace personnel* du site Internet de la Marque.

* disponible selon les pays

Nous vous recommandons de conserver les factures et les documents se rapportant à l'entretien effectué sur votre véhicule. En cas de revente, il est nécessaire de transmettre au nouveau propriétaire tous les documents relatifs au véhicule.

SOMMAIRE

Si votre véhicule en est équipé, utiliser de préférence le service d'appel d'assistance localisée CITROËN eTouch, par appui sur le bouton



CITROËN ASSISTANCE 24h/24 - 7j/7

0800 05 24 24

Service & appel
gratuits

A l'étranger : (33) 5 49 25 24 24

Pour tout renseignement :

Service de la Relation Client
AUTOMOBILES CITROËN
6, rue Fructidor
75835 PARIS Cedex 17

N° : **09 69 39 18 18**

ou

<http://www.citroen.com>

Ce carnet fait partie intégrante de vos documents de bord : il vous présente les conditions de garantie et les opérations d'entretien de votre véhicule.

I	Garanties, conditions de vente	p. 2-13
	Certificat de garanties commerciales CITROËN	au dos de la couverture
	Bienvenue	p. 2
	Les garanties commerciales CITROËN en un coup d'œil	p. 3
	Garantie commerciale des défauts de fabrication	p. 4-6
	Garantie commerciale peinture	p. 8
	Garantie commerciale anti-perforation	p. 9-10
	CITROËN Assistance	p. 11-12
	Garantie légale	p. 13
II	Entretien périodique CITROËN	p. 14-15
	Recommandations d'entretien	p. 16-21
	L'entretien de la carrosserie	p. 18-20
	L'entretien du cuir	p. 21
III	Lubrifiants : préconisations	p. 22-23
	Suivi de l'entretien	p. 25-29
	Visites de garantie commerciale anti-perforation	p. 30-31
IV	Les services CITROËN	p. 32
	Changement d'adresse ou de propriétaire	p. 36
	Remplacement du compteur kilométrique	p. 37

Chér(e) M(m)e

Lors de l'acquisition de votre nouveau véhicule, votre conseiller CITROËN vous a présenté le fonctionnement du véhicule, les différents documents et services CITROËN pour vous simplifier la vie et la conduire :

- Pour **connaître** votre véhicule, la notice d'emploi du véhicule.
- Pour **entretenir** votre véhicule, le carnet d'entretien, de Services et de garanties CITROËN, contenant le détail et les conditions de validité des différentes garanties :
- Les kilométrages et les dates préconisés pour effectuer les opérations d'entretien et de maintenance. Sachant que l'espacement kilométrique retenu pour les vidanges est fondé sur l'utilisation d'huile moteur semi-synthétique ou synthétique.
- Le contenu de l'entretien périodique préconisé pour votre véhicule en fonction de l'âge, du kilométrage et de son équipement pour conserver un suivi de l'entretien réalisé sur votre véhicule et valider vos garanties.

• Pour **répondre** à vos attentes spécifiques et vous aider à bien **maîtriser** votre budget automobile, l'ensemble des services CITROËN liés à l'entretien/réparation et l'offre de contrats de services CITROËN, une gamme de services personnalisés.

• Pour **offrir** un usage et une fiabilité optimales, votre interlocuteur privilégié de l'après-vente.

CITROËN vous recommande de faire exécuter les opérations d'entretien et de maintenance par un membre du réseau de réparation CITROËN habilité à cet effet. Il saura vous conseiller sur le plan d'entretien le mieux adapté au mode d'utilisation de votre véhicule.

CITROËN vous invite à présenter le carnet d'entretien pour toute opération sur votre véhicule.

CITROËN, dès aujourd'hui, vous invite à découvrir le monde et vous souhaite bonne route !

LES GARANTIES COMMERCIALES CITROËN EN UN COUP D'ŒIL

GARANTIE COMMERCIALE DES DEFAULTS DE FABRICATION :

- Toutes pièces (hors entretien et usure)

GARANTIE COMMERCIALE PEINTURE :

- Défaut de peinture ou de vernis de carrosserie d'origine

GARANTIE COMMERCIALE ANTI-PERFORATION :

- Perforation due à la corrosion venant de l'intérieur

CITROËN ASSISTANCE :

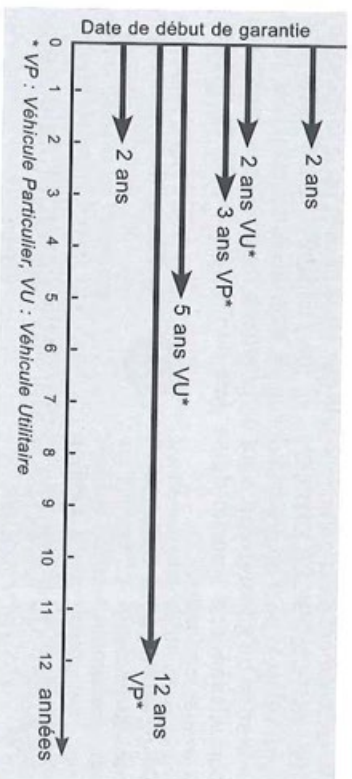
- Panne immobilisante couverte en garantie commerciale

Vous souhaitez en savoir plus ?

Reportez-vous aux conditions de garanties énoncées au dos du bon de commande de votre véhicule.

Les dispositions communes aux différentes garanties commerciales CITROËN :

- Votre véhicule neuf est couvert par chacune des garanties commerciales CITROËN à partir de la date de début de garantie inscrite sur le « certificat de garantie » du carnet d'entretien, pour la période indiquée et sans limitation de kilométrage, sauf dispositions particulières contraires portées à votre connaissance.
- Afin de bénéficier de la gratuité des travaux à effectuer sur votre véhicule au titre des diverses garanties commerciales CITROËN, vous devrez les confier exclusivement à un réparateur agréé de la marque CITROËN.
- Le bénéfice des garanties commerciales CITROËN n'est pas subordonné à la réalisation des prestations de réparation et d'entretien non couvertes par ces garanties par un réparateur agréé CITROËN.



- Les dispositions des garanties commerciales CITROËN ne réduisent ni ne suppriment la garantie légale des vis cachés et la garantie légale de conformité bénéficiant au consommateur (dont les textes sont expressément repris en page 13).

- Les garanties commerciales CITROËN sont applicables tant que votre véhicule reste immatriculé et circule dans les pays de l'Union Européenne* ainsi que dans les pays ou territoires suivants : Albanie, Andorre, Bosnie Herzégovine, Gibraltar, Islande, Kosovo, Liechtenstein, Macédoine, Monaco, Monténégro, Norvège, San Marin, Serbie, Suisse, Vatican.

- En cas de revente de votre véhicule, ses acquéreurs successifs bénéficieront des différentes garanties commerciales CITROËN jusqu'à leur date respective d'expiration, sous réserve que les conditions d'application de ces garanties aient été remplies par vous et

chacun d'entre eux. A cet effet vous vous engagez à transmettre à votre acquéreur les conditions d'application de ces garanties.

- à la date d'édition du Carnet d'Entretien, l'Union Européenne se compose des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Nota : les DOM-TOM français (dénominations modifiées : DOM : Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, POM : Polynésie Française, Nouvelle Calédonie et autres Territoires de Wallis-Et-Futuna et Des Terres Australes et Antarctiques Françaises) font partie intégrante de la zone de territorialité EUROPE au même titre que les pays du Continent.

En complément de la garantie légale des vices cachés et de la garantie légale de conformité, **AUTOMOBILES CITROËN** - 6, rue Fructidor - 75835 PARIS Cedex 17 - garantit votre véhicule neuf contre tout défaut de fabrication, pendant une durée de **2 ans, sans limitation de kilométrage, sauf dispositions particulières contraires portées à votre connaissance**, à compter de sa date de livraison auprès de vous même ou de votre éventuel mandataire.

Cette date est inscrite sur le « certificat de garantie » du « carnet d'entretien » qui vous a été remis avec le véhicule.

Ce que couvre la garantie commerciale des défauts de fabrication :



- En dehors des restrictions mentionnées ci-après, la garantie commerciale de votre véhicule couvre la **remise en état ou l'échange à titre gratuit des pièces reconnues défectueuses par Automobiles CITROËN** ou son représentant ainsi que la main-d'œuvre nécessaire à l'opération de remise en conformité du véhicule.



- De même, si **votre véhicule est immobilisé** suite à une panne couverte en garantie, Automobiles CITROËN ou son représentant prend en charge les frais éventuels de dépannage sur place ou le remorquage de votre véhicule, jusqu'à l'atelier du réparateur agréé CITROËN le plus proche, sur une distance maximum de 100 kilomètres.

Cette opération pourra être effectuée avec des pièces neuves ou échange standard au seul choix du constructeur ou de son représentant.



Il est à noter que :

- les interventions réalisées au titre de la garantie commerciale n'ont pas pour effet de prolonger celle-ci. En particulier, le remplacement d'une pièce dans le cadre des opérations de garantie ne prolonge pas la durée de cette dernière. La garantie commerciale couvrant les pièces échangées expire à la date d'échéance de la garantie de votre véhicule.

Toutefois, en cas d'immobilisation de votre véhicule égale ou supérieure à 7 jours consécutifs au titre de cette garantie commerciale et qui ne serait pas de votre fait, ladite garantie commerciale sera prolongée d'autant.

- les pièces remplacées au titre de la garantie commerciale deviennent la propriété d'Automobiles CITROËN.

GARANTIE COMMERCIALE DES DEFAUTS DE FABRICATION

X Les éléments non couverts par la garantie commerciale des défauts de fabrication sont :

Entretien et réglages :

- **les opérations d'entretien et de révisions nécessaires** au bon fonctionnement de votre véhicule, mentionnées dans le carnet d'entretien, l'additivation et le remplacement du filtre à particules aux kilométrages appropriés ainsi que le remplacement de pièces consommables telles que les filtres à huile, à air, à combustible ou d'habillage,

- **les réglages ou mises au point** (parallélisme, équilibrage des roues, train avant, portes, ...)

- **le remplacement des pièces subissant une usure normale** liée à l'utilisation du véhicule, à son kilométrage, à son environnement géographique et climatique si ce remplacement n'est pas la conséquence d'une défaillance. Il s'agit des pièces suivantes : plaquettes, garnitures et disques de freins, pneumatiques, embrayage, courroies, amortisseurs, balais d'essuie-vitre, bougies, lampes, piles et fusibles, rotules, roulements de roues, tapis de plancher.

Utilisation du véhicule :

- **les vibrations et bruits** liés au fonctionnement du véhicule, les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement normal,

- **les dégâts consécutifs à l'utilisation de fluides, pièces ou accessoires autres que ceux d'origine** ou de qualité équivalente, ainsi que l'utilisation de carburants non adaptés ou de mauvaise qualité et l'usage de tout additif complémentaire non préconisé par Automobiles CITROËN,

- **les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels**, chutes de grêle, inondations, foudre, tempête ou autres aléas atmosphériques, ainsi que ceux consécutifs à des accidents, incendies ou vols,

- **les conséquences de réparations, transformations ou modifications** qui auraient été réalisées sur votre véhicule par des **entreprises non agréées** par le constructeur, ainsi que les conséquences de la pose d'**accessoires non homologués** par ce dernier,

- **les pneumatiques**, qui sont garantis directement par leur fabricant respectif. Le réseau CITROËN pourra vous aider dans vos démarches vis-à-vis de celui-ci,

- **tout autre frais non spécifiquement prévu** par la présente garantie commerciale, notamment les frais consécutifs à une éventuelle immobilisation du véhicule, tels que la perte de jouissance ou d'exploitation, ...

✓ Ce que vous devez faire pour bénéficier pleinement de cette garantie commerciale

- Vous présentez le « carnet d'entretien » de votre véhicule à jour, comportant notamment le certificat de garantie, dûment rempli par votre concessionnaire vendeur.
- Vous faites réaliser l'entretien et les révisions du véhicule en parfaite conformité avec les prescriptions d'Automobiles CITROËN et vous êtes en mesure d'en apporter la preuve (fiches de suivi d'entretien, factures,...).
- Dès la détection d'un éventuel défaut, votre véhicule doit être présenté au réparateur agréé de la marque CITROËN pour remise en état pendant les heures normales d'ouverture. Cette mesure a pour but de préserver votre sécurité et celle de vos passagers ainsi que d'empêcher l'aggravation du défaut constaté qui pourrait entraîner des réparations plus importantes que celles nécessaires à l'origine. En conséquence, la garantie commerciale des défauts de fabrication ne couvre pas le défaut et ses conséquences lorsque vous n'avez pas agi dès la détection dudit défaut.
- Vous devez également répondre à toute invitation d'un réparateur agréé de la marque à faire procéder immédiatement à une remise en conformité de votre véhicule.
- Le non respect de ces règles engagerait votre responsabilité sur toute conséquence directe ou indirecte à venir concernant le bon fonctionnement de votre véhicule.

✗ Vous perdriez le bénéfice de cette garantie commerciale dans les cas suivants :

- Des modifications ou adaptations ont été effectuées sur votre véhicule alors qu'elles n'étaient ni prévues ni autorisées par Automobiles CITROËN ou qu'elles ont été réalisées sans respecter les prescriptions techniques définies par ce dernier,
- la défaillance est due à la négligence ou au non respect des prescriptions figurant dans le(s) guide(s) d'utilisation et d'entretien,
- votre véhicule a été utilisé anormalement ou à des fins de compétition ou il a subi une surcharge même passagère,



(En cas de remplacement du compteur, la « fiche de remplacement du compteur » dans le « carnet d'entretien » devra être complétée par un réparateur agréé de la marque CITROËN).

GARANTIE COMMERCIALE PEINTURE

En complément de la garantie commerciale des défauts de fabrication, Automobiles CITROËN garantit votre véhicule contre tout défaut des peinture et vernis de la carrosserie d'origine à compter de la date de livraison inscrite sur le « certificat de garantie » du carnet d'entretien pour :

- une durée de 3 ans s'il s'agit d'une voiture particulière,
- la durée de la garantie commerciale dans le cas d'un véhicule utilitaire.

✓ Ce que couvre votre garantie commerciale peinture

- La garantie commerciale peinture couvre la réfection totale ou partielle de la peinture ou du vernis nécessaire au **traitement d'un défaut** constaté par Automobiles CITROËN ou son représentant.



- Cette garantie s'applique à la condition expresse que l'entretien de votre véhicule ait toujours été réalisé selon le **cycle défini par Automobiles CITROËN** et que la remise en état des éventuelles dégradations ait été faite dans le strict respect des normes du constructeur.

Pour continuer à bénéficier de la garantie peinture CITROËN, vous êtes tenu de faire réparer les dommages dus à des causes extérieures dans les deux mois suivant leur constatation, les réparations de ces dommages étant à votre charge.

✗ Les éléments non couverts par la garantie commerciale peinture sont :



- Les dommages sur la peinture ou le vernis carrosserie provoqués par **l'environnement**, tels que les retombées atmosphériques, chimiques, animales ou végétales, sable, sel, projection de gravillons ou phénomènes naturels (grêle, inondations) et autres facteurs extérieurs (suite à un accident ou non),

- les dommages dus à la **négligence de l'utilisateur**, à la présentation tardive du défaut à éliminer ou au non respect des préconisations du constructeur,

- les dommages résultant d'**événements non couverts** au titre de la garantie commerciale,

- les conséquences de réparations, de transformations ou de modifications réalisées par **des entreprises non agréées** par le constructeur.



Automobiles CITROËN garantit votre véhicule contre la perforation (corrosion de l'intérieur vers l'extérieur de la carrosserie) à compter de la date de livraison inscrite sur le « certificat de garantie » du « carnet d'entretien », pour une durée de :

- 12 ans s'il s'agit d'une voiture particulière.
- 5 ans dans le cas d'un véhicule utilitaire.



Ce que couvre la garantie commerciale anti-perforation



La garantie commerciale anti-perforation couvre la remise en état ou l'échange des éléments reconnus défectueux par Automobiles CITROËN ou son représentant, sur lesquels apparaît une perforation due à la corrosion.

* Cette garantie s'applique à la condition expresse que le véhicule ait toujours été réparé dans le strict respect des normes du constructeur et que le client ait fait réaliser en temps voulu :

- 1) les révisions mentionnées dans le carnet d'entretien,
- 2) les visites de garantie commerciale anti-perforation présentées ci-dessous, et
- 3) la remise en état des éventuelles dégradations du véhicule.



* Le cycle d'entretien garantie commerciale anti-perforation prévoit quatre visites périodiques de contrôle, à votre charge, à réaliser impérativement 4 ans après la date de début de garantie anti-perforation pour les voitures particulières ou 2 ans après cette même date pour les véhicules utilitaires puis tous les 2 ans pour l'ensemble des véhicules. Lors de ces contrôles, après avoir procédé à un lavage complet du véhicule si nécessaire, le réparateur vérifiera son état et déterminera les éventuelles interventions à effectuer et celles susceptibles d'être couvertes par la garantie commerciale anti-perforation CITROËN. Les détériorations dues à des causes extérieures pouvant provoquer de la corrosion seront signalées et notées sur les pages du carnet d'entretien réservées à cet effet.

Il est à noter que :

- Toute intervention sur la carrosserie (suite à accident, détériorations, ...) devra être systématiquement suivie par une visite de contrôle à réaliser dans les mêmes conditions.
- Vous êtes tenu de faire réparer à votre charge, dans le respect des normes établies par Automobiles CITROËN et dans les deux mois suivant les contrôles, les dommages dus à des causes extérieures. La mention de cette réparation sera portée sur le « carnet d'entretien », en précisant la raison sociale du réparateur, la date de la réparation, le kilométrage du véhicule et le numéro de la facture acquittée. La présentation de ce « carnet d'entretien », dûment rempli lors des visites périodiques de contrôle, sera exigée pour tout recours au titre de la garantie commerciale anti-perforation CITROËN.

X Les éléments non couverts par la garantie commerciale anti-perforation sont :

- Les dommages dus à la **négligence de l'utilisateur** ou au non respect des préconisations d'Automobiles CITROËN,
- les dommages résultant d'**événements non couverts** au titre de la garantie commerciale,
- les conséquences de la destruction des produits de protection anti-perforation par un **traitement additionnel non prévu** au plan d'entretien,
- les **conséquences de réparations**, de transformations ou de modifications réalisées par des entreprises non agréées par le constructeur,
- la corrosion résultant du montage d'**accessoires non homologués** par Automobiles CITROËN et/ou installés sans respecter les prescriptions définies par ce dernier,
- les **transformations carrosserie** réalisées sur le véhicule, ainsi que les bennes et les plateaux de chargement dans le cas d'un véhicule utilitaire,
- les **roues et éléments mécaniques** ne faisant pas partie intégrante de la carrosserie.



Avec le service CITROËN Assistance, vous bénéficiez du dépannage/remorquage en France comme à l'étranger⁽¹⁾, sur simple appel 24h/24, 7 jours/7⁽²⁾.

Les prestations CITROËN ASSISTANCE

CITROËN ASSISTANCE vous assiste gratuitement si votre véhicule est immobilisé du fait d'une panne, couverte par la garantie commerciale CITROËN ou un contrat de services CITROËN que vous avez souscrit (extension de garantie, entretien ...) en cours de validité. Pour des véhicules ou des incidents non couverts par la garantie commerciale tels que, crevaison, perte ou enlèvement des clés, absence ou erreur de carburant, ou tout autre événement extérieur, CITROËN ASSISTANCE vous proposera de vous mettre en relation avec un dépanneur.

Un dépanneur se déplacera sur le lieu de la panne dans un délai qui vous sera communiqué lors de l'appel et réalisera un dépannage sur place pour vous permettre de repartir immédiatement. Si le dépanneur vous signale qu'il a réalisé une intervention temporaire afin de vous permettre de ne pas interrompre votre trajet, vous devrez effectuer la réparation complète dans les plus brefs délais sous votre responsabilité. Le réseau CITROËN est à votre disposition pour vous accueillir. Sinon, un dépanneur vous remorquera jusqu'à un réparateur du réseau CITROËN le plus proche.

CITROËN ASSISTANCE assure votre mobilité

Le réparateur du réseau CITROËN vous proposera une offre de mobilité gratuite si votre véhicule est immobilisé du fait d'une panne, couverte par la garantie commerciale CITROËN ou un contrat de services CITROËN que vous avez souscrit (extension de garantie, entretien ...) en cours de validité ou payante pour la poursuite de votre voyage ou un retour à votre domicile. Si un véhicule de remplacement est mis à votre disposition, il sera de catégorie au maximum équivalente, dans les limites des disponibilités locales, pour la durée de la réparation, sans équipement spécifique. Le lieu de restitution du véhicule de prêt est le même que le lieu de départ. Vous vous engagez à respecter les conditions stipulées dans le contrat de prêt ou de location, en particulier, les frais liés à l'utilisation du véhicule de prêt et notamment les dépenses de carburant, de péage, de parking, les compléments éventuels ou franchises d'assurances, ainsi que tout dépassement du coût du prêt au-delà du maximum autorisé seront à votre charge.

Les ambulances, les véhicules sanitaires légers, les taxis, les véhicules de location de courte durée, les véhicules destinés au transport payant de personnes sont exclus de cette prestation.

La Marque CITROËN et son réseau s'engagent à prendre toutes les précautions utiles pour assurer les prestations associées à CITROËN ASSISTANCE et satisfaire ainsi à cette obligation de moyens.

(1) **Pays de l'Union Européenne :** Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovincie, Suède ainsi que dans les pays ou territoires suivants : Andorre, Bosnie Herzégovine, Gibraltar, Islande, Kosovo, Liechtenstein, Macédoine, Monaco, Monténégro, Norvège, San Marin, Serbie, Suisse, Valican. Spécifique France : pour les DOM/TOM, les prestations d'assistance sont limitées au Département ou Territoire ayant commercialisé le véhicule.

(2) L'organisation par vos propres moyens des prestations d'assistance routière hors CITROËN ASSISTANCE est strictement encadrée. Le remboursement des prestations éventuellement payées par vous ne pourra s'effectuer que sur présentation, à un membre du réseau CITROËN habilité à cet effet, des factures originales pour les frais d'hôtel et des billets pour le train ou l'avion, et ce dans la limite des conditions sus énoncées. Par ailleurs, toutes prestations prévues au titre de CITROËN Assistance qui n'auraient pas été utilisées ne seront pas indemnisées.

Si vous vous trouvez éloigné de votre domicile de plus de 100 km, vous pourrez bénéficier pour poursuivre votre voyage à votre choix :

- d'un véhicule de remplacement aux conditions précisées ci-dessus ou,
- du retour à votre domicile par train première classe (ou avion classe économique, si le voyage en train excède 8 heures), frais de liaison entre réparateur agréé et gare/aéroport compris. Un billet aller pour une personne en train première classe ou avion classe économique sera mis gratuitement à votre disposition pour aller chercher le véhicule réparé ou,
- d'un hébergement sur place à concurrence de 72 euros T.T.C. par nuit, par personne, petit déjeuner inclus et ceci pour un maximum de 3 nuits pour un total maximum de 360 € TTC.

Les bénéficiaires sont le conducteur ainsi que les personnes participant au déplacement dans la limite du nombre de places indiqué sur le certificat d'immatriculation dudit véhicule.

Contacter CITROËN ASSISTANCE

Le numéro de CITROËN ASSISTANCE se trouve au dos de la couverture. Pour accéder au service plus rapidement, nous vous conseillons d'utiliser l'appel d'assistance localisée de CITROËN e-Touch si votre véhicule en est équipé (appui sur le bouton ).

Le service CITROËN e-Touch fourni au client par CITROËN, a pour objet, dans une situation d'assistance, la mise en relation du client avec le centre d'appel dédié audit service du constructeur, lequel recevra la localisation et l'identification du véhicule et d'autres données techniques témoignant de l'état de fonctionnement du véhicule, pour mandater, le cas échéant, le dépanneur/remorqueur le plus proche ou au contraire conseiller la poursuite du voyage vers le réparateur le plus proche. Le service localisé d'assistance est un accès spécifique offert au client au titre de l'assistance.

Il est précisé que la Marque CITROËN prendra toutes les précautions utiles pour assurer le service localisé d'assistance et satisfaire ainsi à cette obligation de moyens.»

Pour un appel téléphonique, préparez-vous à indiquer au chargé d'assistance les renseignements suivants :

- Lieu précis d'immobilisation de votre véhicule : commune, rue et numéro, route et borne kilométrique, repère visuel....
- Identification de votre véhicule : VIN ou numéro de châssis visible sur le certificat d'immatriculation (repère E) ou en bas du pare-brise (à gauche), numéro de la plaque d'immatriculation,
- Votre numéro de téléphone portable pour que le dépanneur puisse vous joindre,
- Le nombre de passagers du véhicule

Spécifique CITROËN FR : pour toute question hors assistance, vous pouvez contacter le **CENTRE DE CONTACT CLIENT** au numéro 09.69.39.18.18

Les garanties commerciales CITROËN telles que définies ci-dessus ne se substituent ni à la garantie légale des vices cachés résultant de l'application des articles 1641 à 1649 du Code Civil ni à la garantie légale de conformité, résultant de l'application des articles L. 211-1 à L. 211-18 du Code de la consommation et bénéficiant aux acquéreurs agissant en qualité de consommateur. A ce titre et conformément à la loi, sont rappelées les dispositions légales suivantes :

- **Article 1641** : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui en diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »
- **Article 1648 al 1** : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »
- **Article L 211-4** : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »
- **Article L. 211-5** : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :
 - 1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
 - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
 - 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »
- **Article L. 211-12** : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Pour maintenir le fonctionnement optimum de votre véhicule en matière de sécurité, de performance et de confort, il est impératif de respecter le programme de révision qui lui est associé. Celui-ci se compose de contrôles, d'appoints en fluides et d'opérations indispensables au bon fonctionnement de votre véhicule.

Le contenu et la fréquence des révisions dépendent du kilométrage et de l'âge de votre véhicule.



Il est impératif de respecter le premier des deux termes atteint.



Si vous répondez à l'une ou plusieurs des conditions sévères d'utilisation suivantes un entretien spécifique sera nécessaire :

- porte à porte permanent
- utilisation urbaine (type taxi, ambulance, vitesse moyenne inférieure à 20 km/h, auto-école),
- petits trajets répétés (inférieur à 10 km) avec moteur froid (après arrêt supérieur à 1 heure)
- séjour prolongé dans :
 - des pays à atmosphère poussiéreuse
 - des pays possédant des carburants inadaptés aux recommandations de CITROËN
- utilisation, même occasionnelle de biocarburant type B20 ou B30 (véhicules Diesel) ou d'essence contenant plus de 3 % de méthanol

Le plan d'entretien périodique spécifique à votre véhicule vous a été remis lors de sa livraison. Ce document est situé dans la pochette de votre véhicule.

Si ce document est absent, votre point de vente ou tout réparateur agréé de la Marque pourra vous en fournir un exemplaire

ou

- vous pourrez vous-même l'éditer depuis votre espace personnel* du site Internet de la Marque.

* disponible selon les pays

Le respect du programme de révision CITROËN est obligatoire durant la période de garantie de votre véhicule et pour tous les véhicules sous Contrats de Service.

ENTRETIEN PÉRIODIQUE CITROËN

Les entretiens CITROËN sont composés d'opérations systématiques applicables à tous les véhicules lors de chaque révision et d'opérations complémentaires qui dépendent, pour chaque véhicule, de l'âge et du kilométrage.

Contrôles dans le véhicule (avertisseur sonore, frein de parking,...)

Date de péremption du kit de dépannage provisoire de pneumatique*

Contrôles sous le véhicule, incluant :

- contrôles de sécurité (freinage, direction, ...)
- contrôles environnement (étanchéité des circuits, de la boîte de vitesses, ...)
- contrôle visuel des capteurs AFL*

Contrôles autour du véhicule (état des pneumatiques, des projecteurs et feux, ...)

Contrôles sous le capot moteur, incluant appoints en liquides si nécessaire (liquide de refroidissement, lave-glace, ...)

Contrôles selon législation en vigueur dans chaque pays (hors contrôle technique)

Diagnostic des calculateurs

Purge du filtre à gazole*

Vidange de l'huile moteur

Remplacement du filtre à huile

Mise à jour de l'indicateur d'entretien

**Principales opérations
systématiques
pour tous véhicules**

* selon équipement.

RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN

Niveau d'huile

Vérifier le niveau d'huile régulièrement (tous les 3 000 km à 5 000 km) en fonction de l'usage de votre véhicule, compléter si nécessaire avec un lubrifiant approprié. Un appoint d'huile entre deux révisions est normal. Un niveau d'huile insuffisant ou excessif présente des risques de dommages importants pour votre moteur.

Kits de distribution et d'accessoires

Les kits de distribution et d'accessoires sont sollicités dès la mise en route du moteur et jusqu'à son arrêt complet, par conséquent leur usure est normale. Un kit de distribution ou d'accessoires défectueux peut altérer le moteur et le mettre hors d'usage.

Entretien de la fonction filtre à particules HDi

Pour assurer un fonctionnement optimal du filtre à particules, CITROËN recommande d'utiliser l'huile TOTAL QUARTZ INEO FIRST 0W/30 ou TOTAL ACTIVA / QUARTZ INEO ECS 5W/30, ou toute autre huile répondant à la norme PSA PEUGEOT CITROËN B71 2312 ou B71 2290.

L'adjonction en produits additivés tels que les nettoyeurs ou les re-métallisants est interdite.

Pneumatiques

Vérifier régulièrement la pression des pneumatiques. Contrôler également leur usure à l'aide des témoins visuels prévus à cet effet. Lorsque les témoins n'apparaissent plus en retrait de la bande de roulement, la profondeur des rainures est inférieure à 1,6 millimètre. Il est alors nécessaire de procéder à leur remplacement.

Amortisseurs

Des amortisseurs usés sont difficilement repérables par l'utilisateur. Or, ils influencent fortement l'efficacité du freinage et la tenue de route. Un contrôle régulier de leur efficacité par un professionnel est donc nécessaire pour votre sécurité ainsi que pour votre confort de conduite.

Eclairage de signalisation

Le changement d'une seule lampe, notamment lorsque celle-ci est défectueuse, entraîne systématiquement un déséquilibre de l'éclairage, puis, à court terme, le remplacement de la lampe symétrique. Pensez donc à toujours remplacer vos lampes par paire.

RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN

Balais d'essuie-vitres

Un contrôle régulier ainsi que le passage d'un chiffon humide favorisent leur longévité. Un changement chaque année favorise une meilleure visibilité sur la route par tous les temps et évite les rayures sur le pare-brise.

Système d'air conditionné

II
Votre véhicule est équipé d'un système d'air conditionné qui contribue à votre confort en vous permettant de sélectionner une température agréable dans votre véhicule, réduisant ainsi stress et fatigue.
Garant d'un désenbuage efficace, cet équipement concourt à la sécurité de vos déplacements.
Equippé d'un filtre habitacle, il contribue à la qualité de l'air dans le véhicule, en filtrant certaines particules polluantes, poussières et pollens. Il minimise ainsi symptômes allergiques, et, dans le cas d'un filtre à charbon actif, mauvaises odeurs et dépôts gras.
La réalisation d'un bilan annuel vous permet de veiller au bon fonctionnement de votre système d'air conditionné, en prenant en compte les conditions d'utilisation spécifiques de votre véhicule.

Liquide de frein

Dans le cas où un appoint en liquide de frein est nécessaire (voir le guide d'utilisation), en dehors de l'entretien périodique, veuillez n'employer que du liquide de frein DOT4 provenant d'un bidon scellé. Attention, nettoyer le bouchon du réservoir liquide de frein avant dépose.

RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN

L'entretien de la carrosserie (Peinture brillante et nacrée)

CITROËN a mis en œuvre les meilleures technologies pour que la peinture de votre véhicule ait un aspect irréprochable et une tenue optimale aux agressions extérieures.

Il vous appartient maintenant de prendre soin de votre carrosserie. Un entretien adapté vous permettra de conserver les caractéristiques protectrices de la peinture et de garder son éclat d'origine. Vous contribuerez ainsi à préserver la valeur de votre véhicule pendant des années.

QUE FAIRE POUR ENTREtenir SA CARROSSERIE ?	QUAND	COMMENT	PRECAUTIONS PARTICULIERES A RESPECTER	PRODUITS PRECONISES
Laver la carrosserie : Éliminer les salissures, poussières, boues, fientes d'oiseaux, résines d'arbres, sécrétions d'insectes, pollen, goudron	<u>Fréquemment</u> Dès que possible pour les fientes d'oiseaux, résines, sécrétions d'insectes, pollen, goudron qui contiennent des substances chimiques agressives pour la peinture	Lavage à la main OU Lavage haute pression OU Lavage en station automatique à rouleaux	Lavage à la main : Éliminer les poussières pouvant provoquer des rayures en rinçant abondamment le véhicule avant de frotter. Après le lavage et rinçage, sécher le véhicule à l'aide d'une peau de chamois pour éviter les traces calcaires. Ne pas utiliser d'éponges à face abrasive. Lavage haute pression : Respecter les préconisations de distance (30 cm) de pulvérisation, en particulier sur les impacts de gravillons, les stickers et les capteurs de détection d'obstacle. Lavage en station automatique à rouleaux : Attention aux stations à brosses mal entretenues dont les brosses peuvent provoquer des micro rayures, particulièrement visibles sur les peintures foncées. Ne pas frotter la carrosserie à sec Ne pas laver en plein soleil ou par grand froid	Éponges propres Shampooing doux Peaux de chamois Tissus microfibre
		Augmentez les fréquences des lavages en hiver, en zone côtière ou industrielle (etc.) pour éliminer les dépôts iodés, les boues, les suies et les sels d'épandages qui sont très corrosifs. Bien nettoyer le dessous de caisse et les passages de roues		
		Certaines tâches (goudron...) peuvent nécessiter une opération complémentaire. Ne pas gratter directement le goudron séché, fientes, gouttes de résine etc. Mouiller abondamment les dépôts avant de les éliminer. L'utilisation de solvant, d'essence est à proscrire.		Produit anti goudron Produit démonstrateur Chiffon propre Eau claire
		Nettoyage des garnitures d'aspect chromées : Ne pas utiliser de produits abrasifs ou de solvants chimiques.		Eau savonneuse à pH neutre, essuyer avec un chiffon doux et sec.

RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN

QUE FAIRE POUR ENTREtenir SA CARROSSERIE ?	QUAND	COMMENT	PRECAUTIONS PARTICULIERES A RESPECTER	PRODUITS PRECONISES
Protéger la peinture : Limiter et prévenir l'encrassement	Au minimum 2 fois par an (avant et après l'hiver) OU en utilisant régulièrement des programmes de lavage en station automatique avec adjonction de cire OU	Lustrage à la main OU en station automatique avec adjonction de cire	Avant de lustrer, le véhicule doit être parfaitement propre et sec Ne pas appliquer en plein soleil Respectez les consignes d'utilisation du produit Ne pas appliquer le produit sur les plastiques ou caoutchoucs	Produit lustrant préconisé par le réseau (sans abrasif) Coton Tissus Microfibre
Eliminer les micro-rayures	Seulement si apparition de micro-rayures	Polissage à la main ou s'adresser au réseau	Avant de polisher, le véhicule doit être parfaitement propre et sec. L'emploi d'un polish avec charge abrasive trop importante ou l'utilisation inappropriée d'une machine à polisher peut laisser des marques et/ou dégrader la brillance de la peinture. Respecter les consignes d'utilisation du produit utilisé. Ne pas appliquer le produit sur les plastiques ou caoutchoucs. Après polissage le véhicule doit être lustré.	Polish préconisé par le réseau Coton Tissus microfibre
Réparer les petits dégâts à la peinture : Rayures, écaillures, impacts de gravillons	Rapidement si la tôle est visible pour éviter la corrosion	Stylo de retouche peinture. Si la tôle est visible, faire appel au réseau.	Lire les conditions d'utilisation du produit pour la réparation des blessures superficielles.	Stylo de retouche peinture disponible dans les teintés spécifiques de la « marque »
	Ne pas utiliser de solvant, essence, pétrole, pour nettoyer la carrosserie. Après le lavage, freinez progressivement pour chasser l'eau des garnitures de freins. Ne pas nettoyer le sous capot moteur avec un jet haute pression.			

RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN

L'entretien de la carrosserie (peinture mate et texturée)

N'effectuez jamais de nettoyage sans eau.

Ne lavez jamais votre véhicule dans une station automatique à rouleaux.

Ne lustrez jamais le véhicule, ni les jantes alliage. Cette opération rend la peinture brillante.

Spécificités d'entretien pour la peinture mate*



N'utilisez pas de nettoyeurs pour peinture, de produits abrasifs ou lustrants ni de conservateurs brillants (de la cire, par exemple) pour entretenir la peinture. Ces produits conviennent uniquement pour les surfaces brillantes. Leur application sur des véhicules revêtus d'une peinture mate endommage gravement la surface du véhicule et fait notamment apparaître de manière irréversible des zones brillantes ou tachetées.

N'utilisez pas les lances de lavage haute-pression équipées de brosses, celles-ci risqueraient de rayer la peinture.

Ne choisissez jamais un programme de lavage avec traitement final à la cire chaude.

Spécificités d'entretien pour la peinture texturée*

Conférez les conseils de « Recommandations d'entretien » de la peinture mate, à l'exception de « Ne lavez jamais votre véhicule dans une station automatique à rouleaux » qui n'est pas nécessaire de suivre pour la peinture texturée.

(*) : Disponible selon les versions, les niveaux de finitions et les caractéristiques propres au pays de commercialisation.

RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN

L'entretien du cuir

Les cuirs ont été développés par CITROËN avec les meilleures technologies pour assurer une meilleure longévité, un confort optimal et une bonne tenue aux agressions extérieures.

Le cuir est un produit naturel, il demande certaines précautions d'usage et d'entretien.

Il vous appartient donc de prendre soin de votre intérieur cuir. Un entretien adapté et régulier est indispensable pour la longévité du cuir. Il faut le protéger et le nourrir pour qu'il conserve sa souplesse et son aspect d'origine.

QUE FAIRE
POUR
ENTREtenir
SON CUIR ?

QUAND

COMMENT

PRECAUTIONS PARTICULIERES A RESPECTER

PRODUITS
PRECONISES

Avant de nettoyer le cuir, il faut enlever tous les résidus pouvant rayer le cuir lors du nettoyage.

Pour nettoyer le cuir, humecter un chiffon doux avec de l'eau savonneuse, puis frottez doucement la surface du cuir. Ne pas frotter trop fort. Bien sécher le cuir après nettoyage avec un chiffon doux.

Dans le cas d'une tache grasse, ne JAMAIS nettoyer un cuir gras avec un liquide, il faut d'abord absorber la tache (avec une éponge ou de la terre de Sommières par exemple).

Dans le cas d'une tache liquide, absorber rapidement avec un chiffon ou un papier absorbant afin d'éviter que le liquide ne pénètre dans le cuir.

Nettoyer ensuite si nécessaire.

Nettoyer le cuir avec un chiffon humidifié à l'eau claire bien essoré pour débarrasser les pores de la poussière, sans frottements énergiques et en évitant l'eau calcaire.

Dépolir et nettoyer le cuir avant toute application de produit d'entretien.

Produit
« spécial cuir »

Nettoyer

Régulièrement
et
ponctuellement
si incident

Lavage
à la main

Eponge
Savon pH neutre
Chiffon doux

Dépolir

2 à 3 fois
par an

Lavage
à la main

Dépolir et nettoyer le cuir avant toute application de produit d'entretien.

Chiffon doux

Entretien

Tous les ans

à la main



Ne pas utiliser de solvant, de détergents, d'essence, d'alcool pur ou des produits de nettoyage pour nettoyer le cuir. Dans le cadre de mi-cuir, attention de ne pas endommager les autres matières avec les produits d'entretien du cuir (textile, alcantara...). En cas de dégâts plus conséquents (brûlures ...), consulter un Point Service CITROËN qui vous conseillera.

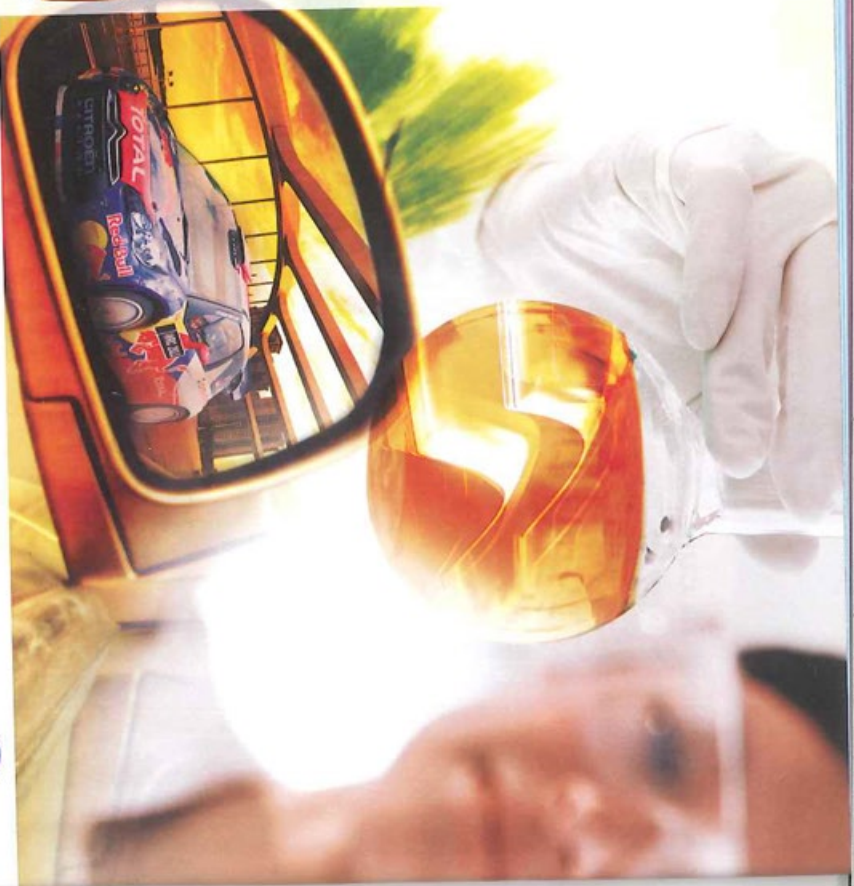
TOTAL & CITROËN

UN PARTENARIAT DYNAMIQUE, TOURNE VERS L'AVENIR.

Depuis plus de 45 ans, TOTAL et CITROËN partagent des valeurs communes : l'excellence, la créativité et l'innovation technologique.

C'est dans ce même esprit que TOTAL développe une gamme de lubrifiants TOTAL QUARTZ adaptés aux moteurs CITROËN, pour les rendre toujours plus économes en carburant et plus respectueux de l'environnement. TOTAL et CITROËN testent la fiabilité et la performance de leurs produits lors de courses automobiles en conditions extrêmes.

Choisir les lubrifiants TOTAL QUARTZ pour l'entretien de votre véhicule, c'est l'assurance d'une longévité optimale de votre moteur et de ses performances.



CITROËN

CITROËN préfère **Total**



TOTAL

Les huiles moteur répondant aux normes PSA PEUGEOT CITROËN présentent des caractéristiques supérieures à celles définies par les normes ACEA (Association des Constructeurs Européens d'Automobiles).

Elles satisfont ainsi aux dernières innovations techniques de votre véhicule et optimisent le fonctionnement des motorisations CITROËN (rendement, émissions polluantes, économie de carburant, durée de vie et d'usure).

Seul un lubrifiant répondant à une norme PSA Peugeot Citroën doit être utilisé pour l'entretien de votre véhicule ainsi que dans le cadre d'un appoint.

La norme PSA Peugeot Citroën à utiliser est mentionnée sur votre fiche de synthèse entretien.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre réparateur agréé CITROËN.

SUIVI DE L'ENTRETIEN

Les pages suivantes sont destinées à recevoir le cachet commercial d'un professionnel de la réparation Automobile qui effectuera l'entretien de votre CITROËN.

Faites compléter les cases (date, kilométrage, prochaine visite, ...) ci-dessous, en fonction de vos conditions d'utilisation, par le professionnel de la réparation Automobile que vous aurez choisi.

Nous vous recommandons de conserver les factures et les documents se rapportant à l'entretien effectué sur votre véhicule.

En cas de revente du véhicule, il est nécessaire de transmettre tous les documents de bord du véhicule au nouveau propriétaire.

- Les entretiens périodiques ont un caractère obligatoire pour satisfaire aux conditions de garantie du constructeur.

Date : ____ / ____ / ____ km : _____

Conditions normales ☐ Conditions sévères ☐

Entretien Périodique

*Cachet de
l'établissement*

Prochaine visite _____

à _____ km ou le ____ / ____ / ____

Date : ____ / ____ / ____ km : _____

Conditions normales ☐ Conditions sévères ☐

Entretien Périodique

*Cachet de
l'établissement*

Prochaine visite _____

à _____ km ou le ____ / ____ / ____

SUIVI DE L'ENTRETIEN

Date : ____ / ____ / ____ km : ____

Conditions normales ☐ Conditions sévères ☐

Entretien Périodique
Cachet de
l'établissement

Prochaine visite ____

à ____ km ou le ____ / ____ / ____

Date : ____ / ____ / ____ km : ____

Conditions normales ☐ Conditions sévères ☐

Entretien Périodique
Cachet de
l'établissement

Prochaine visite ____

à ____ km ou le ____ / ____ / ____

Date : ____ / ____ / ____ km : ____

Conditions normales ☐ Conditions sévères ☐

Entretien Périodique
Cachet de
l'établissement

Prochaine visite ____

à ____ km ou le ____ / ____ / ____

Date : ____ / ____ / ____ km : ____

Conditions normales ☐ Conditions sévères ☐

Entretien Périodique
Cachet de
l'établissement

Prochaine visite ____

à ____ km ou le ____ / ____ / ____

SUIVI DE L'ENTRETIEN

Date : ____ / ____ / ____ km : ____

Conditions normales ☐ Conditions sévères ☐

Entretien Périodique
Cachet de
l'établissement

Prochaine visite ____

à ____ km ou le ____ / ____ / ____

Date : ____ / ____ / ____ km : ____

Conditions normales ☐ Conditions sévères ☐

Entretien Périodique
Cachet de
l'établissement

Prochaine visite ____

à ____ km ou le ____ / ____ / ____

Date : ____ / ____ / ____ km : ____

Conditions normales ☐ Conditions sévères ☐

Entretien Périodique
Cachet de
l'établissement

Prochaine visite ____

à ____ km ou le ____ / ____ / ____

Date : ____ / ____ / ____ km : ____

Conditions normales ☐ Conditions sévères ☐

Entretien Périodique
Cachet de
l'établissement

Prochaine visite ____

à ____ km ou le ____ / ____ / ____

VISITES DE GARANTIE COMMERCIALE ANTI-PERFORATION

CONTROLES A EFFECTUER	1er	2e	3e	4e
Véhicules particuliers :	4 ans après la livraison	6 ans après la livraison	8 ans après la livraison	10 ans après la livraison
Véhicules utilitaires :	après 2 ans	après 4 ans	-	-

La présentation des coupons au contrôle, dûment remplis par le réparateur l'ayant réalisé, sera exigée pour tout recours à la garantie commerciale anti-perforation.

1er CONTROLE

Date : Kilométrage :

Prévision des travaux en garantie commerciale anti-perforation : ☐ oui ☐ non

REMISES EN ETAT RECOMMANDEES :

AU CLIENT : Remises en état effectuées : Date :

N° de dossier du contrôle :

Constat :

- ☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐

Constat N° : Date :

CACHET DU
REPARATEUR

CACHET DU
REPARATEUR

CACHET DU
REPARATEUR

PROCHAIN ENTRETIEN PERIODIQUE

avant le

2e CONTROLE

Date : Kilométrage :

Prévision des travaux en garantie commerciale anti-perforation : ☐ oui ☐ non

REMISES EN ETAT RECOMMANDEES :

AU CLIENT : Remises en état effectuées : Date :

N° de dossier du contrôle :

Constat :

- ☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐

Constat N° : Date :

CACHET DU
REPARATEUR

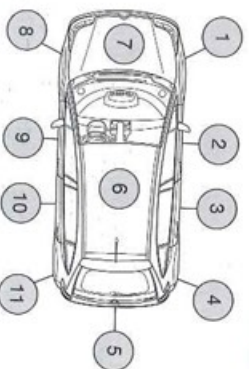
CACHET DU
REPARATEUR

CACHET DU
REPARATEUR

PROCHAIN ENTRETIEN PERIODIQUE

avant le

VISITES DE GARANTIE COMMERCIALE ANTI-PERFORATION



3e CONTROLE

Date :

Kilométrage :

Prévision des travaux en garantie commerciale anti-perforation : ☐ oui ☐ non

REMISES EN ETAT RECOMMANDEES
AU CLIENT :

REMISES EN ETAT EFFECTUEES :

N° de dossier du contrôle :

Constat N° : Date :

Constat :

CACHET DU
REPARATEUR

Constat N° :

Date :

CACHET DU
REPARATEUR

CACHET DU
REPARATEUR

PROCHAIN ENTRETIEN PERIODIQUE

avant le

Lavage si nécessaire (carrosserie, soubassement, passages de roues) et contrôle anti-perforation (forfait au tarif local).

4e CONTROLE

Date :

Kilométrage :

Prévision des travaux en garantie commerciale anti-perforation : ☐ oui ☐ non

REMISES EN ETAT RECOMMANDEES
AU CLIENT :

REMISES EN ETAT EFFECTUEES :

N° de dossier du contrôle :

Constat N° : Date :

Constat :

CACHET DU
REPARATEUR

Constat N° :

Date :

CACHET DU
REPARATEUR

CACHET DU
REPARATEUR

PROCHAIN ENTRETIEN PERIODIQUE

avant le

LES SERVICES CITROËN

Nouvel Esprit de Services

CITROËN vous ouvre les portes d'une nouvelle génération de services.

Parmi l'ensemble de nos offres, venez découvrir les Contrats Services CITROËN :

- ✓ **CITROËN EssentialDrive** : votre contrat d'extension de garantie afin de préserver votre capital automobile
- ✓ **CITROËN RealDrive** : votre véhicule profite des meilleurs soins (extension de garantie, entretiens et assistance)
- ✓ **CITROËN FreeDrive** : libérez votre esprit avec ce contrat tout compris (extension de garantie, entretien, remplacement et remise en état des pièces d'usure, solutions de mobilité, assistance étendue) Reconnu dans tout le réseau CITROËN, vous avez l'assurance d'être assisté et protégé en toutes circonstances.

Sérénité, Flexibilité, maîtrise de votre budget, CITROËN vous donne le choix.

Roulez plus longtemps en toute sérénité avec CITROËN.

IV

*Pour en savoir plus sur l'ensemble de nos services disponibles
(contrôles, assistance, réparation, forfaits, carrosserie...),
consultez notre catalogue service disponible en point de vente
et sur notre site www.citroen.fr*

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

Coupon à remplir et à détacher

Désireux d'assurer la continuité du Service rendu à nos Clients, si vous n'êtes plus propriétaire de votre véhicule, nous vous demandons de bien vouloir renseigner le formulaire ci-dessous.

Cocher la case correspondante :

Vous n'êtes plus possesseur de votre véhicule CITROËN depuis le : / /

Pour quel motif :

- Vente ☐
- Destruction ☐
- Vol ☐

Merci de retourner ce coupon au Service de la Relation Client à l'adresse ci-dessous avec la copie de votre certificat de vente, ou de destruction ou la déclaration de vol de votre véhicule.

Si le véhicule bénéficie des services CITROËN Carnet d'Entretien Virtuel et EcoDriving, ceux-ci seront désactivés. Vous conserverez pendant 2 mois l'historique de vos données dans votre espace personnel MyCITROËN.

Vous venez d'acquérir un véhicule CITROËN depuis le : / /

Merci de retourner ce coupon au Service de la Relation Client à l'adresse ci-dessous avec la copie de votre certificat d'achat.

COORDONNEES DU NOUVEAU PROPRIETAIRE DU VEHICULE*

Service de la Relation Client

AUTOMOBILES CITROËN

6, rue Fructidor

75835 PARIS Cedex 17

ou

<http://www.citroen.com>

NOM :
PRENOM :
Adresse :
CP : Ville :
Tel : Adresse mail :
Numéro d'identification du Véhicule : VF7
Date d'immatriculation :

* Si votre véhicule bénéficie des services CITROËN aTouch et est encore sous garantie commerciale, vous pouvez bénéficier gratuitement des services CITROËN Carnet d'Entretien Virtuel et EcoDriving. Pour cela, merci d'imprimer et de retourner cette déclaration au Service de la Relation Client (coordonnées ci-dessus) avec la copie de votre Pièce d'identité et de votre carte grise.

REPLACEMENT DU COMPTEUR KILOMETRIQUE

Les informations ci-dessous sont à compléter en cas de remplacement de l'ensemble compteur kilométrique (totaliseur) :

Nom, adresse, signature et cachet du réparateur ayant effectué l'intervention :

Date de remplacement :/...../.....

Kilométrage de l'ancien compteur :

--	--	--	--	--	--	--

Kilométrage du nouveau compteur :

--	--	--	--	--	--	--

--



CITROËN ASSISTANCE 24h/24 - 7j/7

0800 05 24 24

Service & appel
gratuits

A l'étranger : (33) 5 49 25 24 24

Si votre véhicule en est équipé, utiliser de préférence le service d'appel d'assistance localisée

CITROËN eTouch, par appui sur le bouton



- Préparez-vous à indiquer au chargé d'assistance les renseignements suivants :
- lieu précis d'immobilisation de votre véhicule : commune, rue et N°, route et borne kilométrique, repère visuel...
 - identification de votre véhicule : VIN ou N° de châssis visible sur le certificat d'immatriculation ou en bas du pare-brise, N° immatriculation
 - votre N° de téléphone (mobile) afin que le dépanneur puisse vous joindre
 - le nombre de passagers du véhicule